

LES ACTES DES

1^{ères} RENCONTRES DU GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRE POUILLY VERGISSON

Site d'exception, une opportunité pour tout un territoire

Mardi 26 janvier 2016 – EPL* Mâcon-Davayé



*Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

OUVERTURE DES RENCONTRES

Jean-Claude LAPIERRE,

Président du Syndicat mixte de valorisation
du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson,

Vice-président de la Camval

(Communauté d'agglomération Mâconnais – Val de Saône) chargé du tourisme,
Maire de Solutré

20 ANS DE DÉMARCHES, UNE LABELLISATION

Très heureux d'inaugurer ce colloque en présence de Gérard Voisin, ancien député du mâconnais dont l'ambition et la ténacité ont permis au Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson de voir le jour, Jean-Claude Lapierre rappelle **l'historique de la démarche de labellisation.**

Dès 1994, les deux communes de Solutré-Pouilly et de Vergisson demandent l'aide de l'État pour un projet global de labellisation. La démarche d'Opération Grand Site de France, lancée en 1996, est officiellement accordée par le ministre de l'Environnement en 2000. Portée par le Département de Saône-et-Loire et la Camval, elle s'intègre parfaitement dans l'esprit de leur politique de dynamisation du territoire, au profit de tous les acteurs locaux.

La mise en œuvre de ce projet de territoire, soutenue par le prestigieux label Grand Site de France, aboutit le 19 mai 2013. **Solutré Pouilly Vergisson devient le 13^{ème} Grand Site de France au niveau national.** Cette consécration, obtenue pour une durée de six ans, concrétise une politique d'aménagement et de valorisation du site. Elle signifie la reconnaissance de la qualité du projet de préservation des paysages, de gestion et de mise en valeur d'un patrimoine d'exception, dans le respect de l'esprit des lieux.

Trois axes de développement prioritaires, fruits d'un dialogue partenarial.

Pour autant, le Grand Site Solutré Pouilly Vergisson doit s'intégrer dans un « **Programme d'objectifs 2013 – 2018** », projet global de développement local dans lequel le Grand Site s'engage à faire progresser la connaissance du territoire et de son identité. D'importants efforts ont été réalisés ces dernières années en matière d'aménagement, d'accessibilité et de promotion à destination de tous les publics. Ils contribuent à ancrer le site dans la réalité du territoire. Attesté par sa fréquentation, le succès de ces actions et de la politique d'accueil du public justifie la poursuite des initiatives en matière de recherche, d'amélioration et de diffusion de la connaissance.

Les thématiques viticulture/culture/patrimoine et tourisme sont étroitement liées. Elles témoignent de l'importance du dialogue entre les acteurs touristiques et culturels du territoire qui ont permis de définir trois axes de développement prioritaires, traduits de manière opérationnelle dans le programme d'actions :

- Créer des synergies entre les secteurs touristique, viticole et agricole, principaux motifs de fréquentation du territoire, afin de relier « le vin au lieu »,
- Animer et coordonner l'offre culturelle et les initiatives patrimoniales qui, portées par les nombreux acteurs du territoire, complètent l'offre touristique,
- Structurer l'offre touristique locale.

Des Rencontres pour un projet durable

Le travail partenarial initié en 2012 se concrétise à partir de cette année par l'organisation, décidée par le Syndicat mixte de valorisation du Grand Site, de journées de Rencontres. Elles se dérouleront avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de rappeler les grands enjeux du Label, nourrir sa réflexion, impliquer chacune et chacun et permettre aux habitants du Grand Site de poursuivre sa mise en valeur.

Les premières Rencontres du 26 janvier 2016 ont pour vocation de rappeler les engagements en matière de préservation et de valorisation du paysage emblématique du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, chaque intervenant apportant ses compétences afin de **mieux connaître le site, mieux le protéger et concevoir un projet durable**.

Jean-Claude Lapiere remercie tous les partenaires, l'équipe du Grand Site, Mme Valérie Guy, directrice, et ses collaborateurs parties prenantes de l'organisation du colloque et laisse place « à l'écoute, à l'échange, à la confiance et au dialogue, preuve de l'engagement collectif des acteurs du territoire dans l'espoir d'obtenir, à n'en pas douter, un fructueux débat ».



« SOLUTRÉ GRAND SITE, IMAGE D'UN TERRITOIRE »

Jean-Pierre SYLLA,

Inspecteur principal honoraire de la jeunesse et des sports,
Consultant recherche et expertise territoriales

Chargé de valeur scientifique, d'imaginaire et de sens, le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson résulte d'une conjonction unique et continue de l'humanité avec son environnement. Événement géologique, site préhistorique, milieu naturel diversifié, vignoble de l'excellence, témoin privilégié d'enjeux de pouvoirs et d'histoire rurale, il réunit les marques d'exception qui fondent sa notoriété.

Patrimoine matériel et immatériel emblématique, d'apparence immuable, Solutré Pouilly Vergisson est pourtant un lieu de transition et de convergence entre les territoires et les êtres vivants, les deux s'y révélant dans toute leur diversité.

Première partie :

UN ÉVÉNEMENT GÉOLOGIQUE ET HUMAIN

Solutré Pouilly Vergisson est un site à « entrées multiples », selon le profil des interlocuteurs. Sous l'angle topographique, il se définit par un **périmètre de 2 774 hectares répartis sur six communes** : Solutré-Pouilly et Vergisson, écrins emblématiques du site protégé ; Fuissé, Prissé, Davayé et Charnay-les-Mâcon relevant du périmètre élargi nécessaire à la double logique de préservation et de développement local. Environ 40 % du territoire fait l'objet d'une mesure de classement. La rivière Petite Grosne relie les deux vallées de la Grosne et de la Saône.

Le site se découvre aussi à l'image de la citation de Gustave Flaubert : « *L'important dans le collier, c'est le fil qui relie les perles* ». Un fil qui se mesure à la longueur et à l'épaisseur du temps nécessaire pour l'évoquer : le Grand Site est d'abord un événement géologique.

Sur ce vieux socle (300 millions d'années) épais et profond de 30 à 40 kilomètres la région, comme toute la France orientale, évolue vers une **transgression marine** - 200 à - 150 millions d'années avec une mer peu profonde bordée de récifs et lagons, sous un climat tropical et chaud. Une couche sédimentaire fertilisante se dépose progressivement et lorsque la mer se retire vers - 65 millions d'années, cette couche de sédiments avoisine jusqu'à 540 mètres d'épaisseur. (Pouilly) Parmi les dépôts, une multitude de fossiles : animaux marins, échinodermes, étoiles de mer et ammonites côtoient oursins et crinoïdes.

Vers - 30 millions d'années, un phénomène de tectonique des plaques issu de la poussée des Alpes affecte le sud-est de la France. Le Morvan et le Charolais se soulèvent à l'ouest, le fossé bressan s'effondre à l'est, les blocs se fracturent et les couches basculent en failles parallèles. Le seuil de Bourgogne émerge, une côte calcaire surgit, associée à une plaine en une série de chaînons parallèles en forme de feuilletés inclinés. Ces derniers s'orientent du nord/nord-ouest au sud/sud-est, formant les roches de Solutré (493 mètres), Vergisson (485 mètres), Pouilly (484 mètres) et du Montsard (406 mètres).

Les calcaires se dégagent : on assiste à une remontée de roches riches en sédiments, aux reliefs bien orientés, bénéficiant d'une exposition vers l'est et d'une inclinaison favorables prédisposant à la culture de la vigne.

À cette latitude capricieuse entre les 46^{ème} et 48^{ème} parallèles, ce carrefour climatique est le siège de conflits de masses d'air, sources d'instabilité et facteur d'insécurité. Trois influences s'entremêlent :

- l'influence océanique de l'Atlantique et ses précipitations atténuées par le Morvan, les Monts Saint-Vincent et Saint-Romain,
- les remontées d'air chaud de la vallée du Rhône, canalisant le vent dans la vallée de la Saône,
- l'influence du nord continental avec ses hivers secs et froids et ses gelées tardives

L'insolation est quant à elle équivalente à celle de Bordeaux (2 000 heures/an), notamment en période végétative des mois d'été. D'avril à septembre, la moyenne des températures s'élève à 16,1° pour Mâcon (Bordeaux : 16,6°), soit en moyenne annuelle 11,8° contre 10,8° à Dijon.

Le fruit des fouilles du géologue et archéologue mâconnais Adrien Arcelin (1838 – 1904) montre une structure de la roche de Solutré de 15 mètres de calcaires à ammonites jaunâtres à sa base, puis un ban de calcaires à entroques fournissant es meilleures murailles de pays, le tout « couronné » de 40 à 50 mètres de calcaires à polypiers, très résistants à l'érosion.

Globalement, cette **complexité géologique, topographique et climatique** induit l'émergence d'une juxtaposition de « pays » géographiques typés : le bocage atlantique, les plaines d'openfields et le « bocage sec » remontant du sud méditerranéen, associée à une structure « pendulaire » induisant un système de communication nord/sud.

« Enfance de l'humanité » :

Dès le milieu de l'âge paléolithique (- 55 000 ans), la roche se révèle être une voie de passage et de transhumance humaine. L'attractivité qu'elle exerce est due : à l'abri des falaises et défilés rocheux offrant une protection des hautes eaux de la Saône ; la faune y est abondante (rennes, aurochs, bisons, bouquetins, marmottes...) ; enfin, l'argile à silex affleure à profusion, une matière première recherchée idéale pour la confection des outils et des armes.



©Photo JPS - Musée
des Confluences

L'étude du pollen révèle une ère solutréenne s'ouvrant vers - 24 000 ans sur un paysage dénudé, très ouvert, une steppe parsemée de quelques arbres et bosquets. Vers - 15 000 ans et le début de l'ère néolithique, le réchauffement climatique inverse le paysage. Celui-ci se couvre quasi-totalement de bois à 98 % (pins sylvestres, conifères), avant l'apparition (-10/8000) de feuillus (tilleuls, chênes rouvre, hêtres).

Qualifié d'enfance de l'humanité, le site de l'Homme-chasseur est découvert au pied de la roche de Solutré en 1866 par Adrien Arcelin et le géologue Henri Testot-Ferry. Un site qui donne trois ans plus tard son nom à une civilisation du paléolithique supérieur, de - 20 /16 000 ans : le **solutréen**. Au lieu-dit le Cros du charnier, les fouilles se poursuivent en plusieurs campagnes. Après les recherches d'Arcelin étalées sur plusieurs décennies, lui succèdent l'abbé Breuil de 1922 à 1925, puis Jean Combier de 1967 à 1978 qui met à jour des coupes stratigraphiques confirmant un site de chasse, de dépeçage et de boucanage pouvant atteindre 100 000 chevaux, sur une période d'environ 22 000 ans ! Fait unique en Europe, sur une surface de plus d'un hectare, on se trouve en présence d'une couche de plus d'1,50 mètre d'épaisseur d'ossements, dits « magma de cheval » : chevaux, bovidés, rennes, bisons et même mammouths s'y côtoient.

En revanche, les chasseurs n'habitent pas sur place ; l'ensemble du versant est un site saisonnier et nomade de chasse. Ils prélèvent des silex dont l'**apogée de la taille** dite

en forme de « feuille de laurier », de 14 à 35 cm, est façonnée sur deux faces en touches rasantes. Ils confectionnent des outils (destinés à couper des tendons, racler des peaux, écorcer des branches, appointer...) et des armes de jet (harpons, sagaies à propulseur...). Une dernière campagne de fouilles, depuis 1997, se conduisant actuellement sur une parcelle de 345 m², révèle une occupation magdalénienne (-17/14 000 ans) et 685 pièces dénombrées lames, burins, grattoirs, perçoirs...et os de cheval, de bison ou de renne, confirmant la valeur archéologique de ce versant.

Lorsque la science se relâche, la légende se déchaîne... « La chasse à l'abîme » selon laquelle les chevaux seraient canalisés, puis précipités du haut de la roche de Solutré, est entretenue par Arcelin lui-même dans un roman historique, à la mode Jules Verne, publié en 1872 sous le pseudonyme d'Adrien Cranile, réédité en 1877. Une autre légende, celle du dragon ailé personnifié en génie du mal nommé « bête Faramine », est éditée sous la plume de l'abbé Ducrost par l'Académie de Mâcon en 1888.

Aux environs de – 5 000 ans, les nomades se sédentarisent et descendent sur les rives de la Saône. Ils passent du statut de **chasseur-cueilleur à celui d'agriculteur-éleveur**. Ils défrichent par la pratique du brulis et la forêt recule au profit de cultures céréalières (blé, engrain, orge, pois, pavot, épeautre, avoine...) et de l'élevage (mouton, bœuf, chèvre, porc, chien...).

On passe peu à peu d'une civilisation des hauteurs à une civilisation orientée vers l'eau. La Saône est une frontière et une protection naturelle contre les invasions, mais aussi un vecteur actif de commerce et de communication depuis Lyon, jalonnée de villes garnisons via le réseau romain d'envergure européenne Agrippa et les quatre grandes routes romaines qui rejoignent la mer. Dans les vallées, les « villae » romaines se développent : Solustriacus est édifiée sur une ancienne villa. Les patronymes en -acus et -iacus se transforment en -é ou -y (Pouilly, Solutré, Fuissé...). Aujourd'hui, plus de la moitié des noms de communes de Saône-et-Loire ont une origine romaine.

Deuxième partie : UN HAUT LIEU DE CONQUÊTE ET DE POUVOIR

Le « pagus » - pays du mâconnais - s'étend de la Grosne à la Saône et de Tournus à Romanèche-Thorins, tourné vers le sud et corseté au nord, à l'ouest et à l'est. À la fois étriqué et convoité on compte, du X^e au XIII^e siècles, un ensemble de 38 châteaux et fortifications qui ceinturent le mâconnais. Le pays devient l'un des quatre premiers baillages de France. Solutré et Vergisson, localités secondaires, dépendent de Fuissé ou de Prissé, ayant tour à tour le statut de chef-lieu.



©Photo Grand Site
- Prieuré La
Grange du Bois

Sur le site, au Xème siècle, l'église paroissiale Saint-Fiacre est construite sur ordre de Cluny, agrémentée d'une maison seigneuriale ou chambre de justice, appelée « la chize de Solutré ». Lieu de dévotion mi-païen, mi-chrétien au culte de Saint-Fiacre, le prieuré de la Grange du Bois tout proche est une étape de pèlerinage sur la route de Compostelle, entre Mâcon et Charlieu. C'est aussi le lieu de foires très importantes, mentionnées dès 1698 et jusqu'en 1914.

Un château sur la Roche de Solutré

L'histoire du château-citadelle, érigé en haut de la Roche de Solutré par le roi Raoul, Duc de Bourgogne (923-936), répond à une ligne stratégique de défense du territoire, afin de protéger les frontières du royaume et de barrer la route de la Saône. Au cœur des enjeux entre les différents pouvoirs, le château passe de main en main jusqu'à l'installation du bailli en 1312. Il reste au centre de la discorde avec les Armagnacs, avant sa destruction en 1434 sur ordre de Philippe le Bon. Le domaine royal devient communal après la Révolution, dévolu à la pâture de chèvres après délibération d'un conseil municipal en 1857.

Enclavé, le mâconnais, aussi exigu qu'influent, se caractérise par son désir d'indépendance, son affection pour le roi, sa fonction de carrefour et ses ressources agricoles. Pendant plus de trois siècles sous l'ancien Régime, il a « un pied dedans, un pied dehors », ni lyonnais, ni bourguignon. Un **particularisme** conforme à cette vocation de ligne de transition entre la France du sud et celle du nord, entre pays de droit écrit d'inspiration romaine et de droit coutumier bourguignon, au travers des langues, de l'habitat, des systèmes de propriété et d'exploitation...

Troisième partie :

UNE RENCONTRE NATURE/CULTURE : CONSTRUCTION DU TERROIR

Le terroir se construit d'abord autour de la Saône, voie de communication prépondérante. Au début de notre ère, la rivière favorise le trafic d'amphores vinaires importées d'Italie, remontant le Rhône vers Bibracte, alors capitale des Éduens, via le port de Chalon. L'empereur romain Domitien (92) a interdit la plantation de vignes au-delà des Alpes ; le **vignoble** n'en poursuit pas moins une lente ascension depuis Vienne, dès la fin du I^{er} siècle. Avec la levée du blocus de plantation, le trafic de vin diminue au profit de la production locale, comme en témoignent les vestiges d'ateliers de fabrication d'amphores à Gueugnon et de cuves de foulage et de pressurage à Lournand.

Des siècles de christianisation progressive, caractérisée par la construction de l'abbaye de Cluny, génèrent un afflux de donations de vignes : on dénombre environ 2 000 actes de donation, vente, échange sur le pagus de Mâcon. C'est aussi une période d'expansion propice à des défrichements individuels et à un habitat éclaté caractéristique du mâconnais ; de nombreux noms de hameaux (les Écart, les Essarts...) en sont la preuve.

La commune de Prissé fournit un exemple d'organisation d'un terroir ancien marqué par la prééminence économique des vallons sur celle des hauteurs. Autour de l'an mil, cinq hameaux (Montceau, Montagny, Colonge, Chevigne, Mouhy), constitués de groupements d'exploitations rurales, prennent forme autour d'anciennes **villae**, maisons fortes et point d'eau installés à mi-côteau. La toponymie aide à comprendre la physionomie du terroir à partir des noms de lieux décrivant la forme, la nature des parcelles ou le statut du tenancier. Le « clos » désigne les terres protégées de meilleure qualité plantées en vignes et formant le domaine seigneurial.

Au XVII^{ème} siècle, les échevins de Mâcon comparent le vin de Pouilly-Fuissé au Montrachet ou au Meursault, et cherchent à imposer le chardonnay face au fin-gamay. La pression démographique augmente pendant un siècle : le défrichement et la multiplication des négociants concourent à une surabondance de la vigne dénoncée par les États du mâconnais en 1780.

Naissance d'une économie vinicole :

Voyant ses débouchés fermés au nord et au sud, le vin de Mâcon s'oriente vers des marchés plus lointains : c'est ici qu'apparaît la notion de routes du vin. La première passe par Prissé, La Clayette, la deuxième par Charolles pour rejoindre le port de Digoïn au bord de la Loire, en direction des quais de Bercy. D'autres voies de communication

offrent de nouvelles opportunités avec l'ouverture du canal du Centre en 1799 et la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille à Chalon en 1854.

Le mâconnais se définit par une économie **agro-pastorale** encore marquée par l'autosubsistance. Les habitants sont attachés aux droits collectifs (abolis en 1889), notamment le troupeau commun (vaches, chèvres, moutons) sous la conduite d'un berger, en été sur les jachères, friches et communs. Sur la roche de Solutré, on en profite pour pratiquer l'écobuage. Domine au XIX^{ème} siècle le système de polyculture/élevage qualifié en mâconnais de vigneronnage (deux hectares de vignes, 50 ares de terre, un hectare de pré, deux vaches) association capital/travail basée sur le partage à mi-fruit. En 1862, deux exploitations sur trois comptent moins de cinq hectares.

L'épidémie de phylloxéra sévit dès 1874, la replantation est réalisée sur des plants greffés, non plus en foule mais en ligne. Le mâconnais opte pour un modèle économique de grande consommation de « vin ordinaire », « grand ordinaire » qui séduit les villes ; le « vin fin » de Pouilly fait exception. Au XX^{ème} siècle, on assiste à une lente mutation de production de vin rouge au profit du vin blanc.



Archives 71

De la polyculture/élevage... à la spécialisation viticole :

Sur le site, l'expansion du vignoble se poursuit, après une première tentative en 1922, l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Pouilly est accordée en 1936 sur 849 hectares répartis dans les communes de Chaintré, Solutré-Pouilly, Vergisson, Fuissé. L'appellation Saint-Véran est obtenue en 1971, sur 584 hectares. Une filière viticole de grande notoriété et à haute valeur ajoutée se préfigure, en direction de démarches d'obtention d'un 1^{er} cru.

Les études pédologiques confirment des sols siliceux, gréseux, calcaires durs, marneux et marno-calcaires : « *le calcaire pour le bouquet, l'argile pour le corps, le fer pour la coloration* » (Roger Dubrion). Les « trente glorieuses » et la mécanisation de la culture engendrent plusieurs effets :

- L'écartement des vignes est porté de 0,90 mètre à 1,20 mètre ; elles s'alignent dans le sens de la pente, les parcelles s'agrandissent
- le recours aux intrants chimiques « il faut que les vignes soient propres ! »
- la disparition d'une partie des zones tampons (haies, arbres fruitiers complantés, murets de bas de parcelles...)
- l'abandon des labours et pâtures dans les années 70. À partir de 1974, le laitier arrête sa collecte
- la population diminue de moitié entre 1955 et 1990.

Les premières études sur l'état des sols donnent l'alerte. En cause : l'**intensification** des cultures, l'usage des désherbants, des engrais de synthèse et des pesticides, conjugués à l'absence de labour, au poids des engins viticoles et à la topographie du terrain. L'érosion génère, à terme, le tassement, l'appauvrissement et une moindre productivité des sols.

On observe alors le système sol-plante : le sol, interface entre la roche mère et l'atmosphère, constitue une sorte de « peau vivante », substrat (de 30 cm à 1,20 m) formé de matières minérales, organiques, d'eau, d'air et d'organismes vivants (bactéries, vers, insectes, acariens, cloportes...). Cette réserve génétique construit des sols différents. La porosité, l'aérobie, la perméabilité de cette couche assurent le lien entre le végétal et le minéral, permettant aux racines d'atteindre la roche-mère. Les études actuelles ont pour objectif d'améliorer l'auto-immunisation de la plante en faisant appel à des organismes vivants et autres substances naturelles (insectes, virus, phéromones...)

De la vigne, mais pas que...

Le bocage, système de prairies délimitées par des haies, corridors biologiques protecteurs, (100m de haie = 1 HA) prend le relais de la vigne sur les terrains marneux notamment à la Grange du Bois. Ces **prairies** d'embouche sont le terrain de prédilection de l'élevage bovin extensif, caractéristique de l'ouest de la Saône-et-Loire avec la valorisation de races locales, mais qui connaît de fortes perturbations économiques.

Mis à mal à la fin du XVIII^{ème} siècle, le **couvert forestier** ferme le site à l'ouest, avec deux forêts communales (Vergisson et Pouilly, environ 200 hectares) gérées par l'Office national des forêts (ONF) et une « forêt privée de petits propriétaires » d'environ 300 propriétaires. Le boisement résulte d'un peuplement exogène jugé agronomiquement

pauvre, d'une faible valeur économique et paysagère. Les résineux se multiplient aux dépens des feuillus et d'une biodiversité qui favorise la stabilité de l'écosystème.

Les **pelouses calcaires**, milieu naturel spécifique et remarquable, résultent de sols superficiels à faible teneur en humus et sont dus à d'anciens défrichements qui évoluent naturellement vers le stade de la forêt. Sur les 128 hectares de pelouses calcaires qui sont à 90 % à gestion communale évolue une diversité botanique d'environ 130 à 190 espèces (herbacées vivaces, orchidacées...) dont un quart est protégé, refuge de nombreux butineurs, insectes et papillons.

Cet environnement, véritable pont écologique entre Mâcon et Dijon et le grand quart nord/est de l'hexagone, abrite une faune remarquable : alouettes, perdrix, traquets, fauvettes, bruants, chouettes, engoulevents, faucons, circaètes, hiboux et petits duc...

Un Grand Site, pour quel paysage ?

L'abandon du pastoralisme (absence de pâture, de fauche, délaissement des communaux...) contribue à la colonisation de trois familles de « prédateurs végétaux » : la buxaie thermophile (répulsive et toxique pour les animaux), les épineux (aubépine, églantier, prunellier...) ou ligneux (alisier...) et les graminées sociales seulement enrayées par des animaux lourds.

L'**embroussaillage** qui en résulte ferme progressivement le paysage et réduit lentement la biodiversité, il s'impose comme un fait « irréversible » au cours du XX^{ème} siècle. Deux cartes postales du même paysage, l'une datant de 1954, l'autre de 1990, sont éloquentes : la strate arborée est multipliée par trois à Vergisson, elle a plus que doublé à Solutré. L'éradication du buis s'avère quasi-impossible, tout au plus peut-on contenir sa propagation.

Depuis 2001, la pâture de chèvres, moutons, chevaux est réapparue à Vergisson, Solutré-Pouilly, Bussièrès et Cenves. On peut actuellement parler d'une surprotection en haut du site (5 % de la partie érigée) et à l'ouest, et d'une sous protection en bas et plus particulièrement à l'est. Le contraste est visible entre les parties classées et le reste du site. L'énoncé des risques est quant à lui connu : déprise agricole, artificialisation, mitage urbain, banalisation du bâti.

Il importe de s'interroger : une intervention humaine est-elle nécessaire ? Quel paysage voulons-nous ?



1 / H Hugrel Musée de Mâcon
2 / ©Photo Grand site

Quatrième partie : **UN CONCENTRÉ DE VALEURS PATRIMONIALES**

L'**habitat** traditionnel est d'inspiration méridionale, en hauteur. Typiques, les maisons vigneronnes avec leur cour (curtil) se définissent par :

- leur encastrement à mi-pente à l'abri des vents dominants avec éventuellement un clos,
- une galerie au-dessus du cellier, dissociée du toit ou pas, de hautes colonnes de pierre ou de bois ; galerie qui sert de parapet au-dessus du cellier avec une pierre d'évier,
- des toits recouverts de tuiles creuses dites romaines

On distingue aussi un **patrimoine vernaculaire** composé de cadoles (cabanes) dans les vignes, de murgers (murets), de puits, lavoirs, fours banaux, croix... malmené dans les années 70, ce patrimoine est désormais plébiscité par les visiteurs comme objet de mémoire et bien commun. Ces ouvrages de pierre sèche ont pourtant des vertus hydrauliques et paysagères (drainage, lutte contre les érosions, écran biologique). Avec la notion d'entité paysagère, le paysage s'affirme comme un enjeu (la loi Paysage (1993) et convention européenne (2006)).

Sur sa façade nord-ouest, le site bénéficie d'une vue dégagée de Mâcon à Prissé. Depuis la N79 ou la ligne TGV, ce champ visuel de grande dimension procure au spectateur un effet « vitrine ». Le paysage est cependant une construction historique qui répond à un certain ordonnancement, avec ses constantes et ses variantes : des vignes et villages à mi-côteaux, où l'on vit et travaille sur les meilleurs terrains exposés au sud à une altitude de 300 à 375 mètres surmontés de landes ou de crêtes boisées ; des prairies et des cultures en fond de vallée.

L'approche de ce paysage à la fois sensorielle, esthétique et picturale se joue des contrastes entre un paysage naturel « hirsute » et un paysage cultivé « peigné » ; le naturel des roches, le jardiné des vignes ; le caractère ouvert des pelouses et fermé des forêts ; le profil abrupt de la roche, son effet de surplomb et l'oblique des pentes, les courbes des collines ; le rapport entre le minéral, le végétal et les effets d'ambiance des couleurs chaudes des matériaux... « *Vu de la Saône, ce pays est d'une beauté douce et tendre, depuis Paris, c'est le premier pays qui mérite d'être regardé* » (Stendhal).

S'y ajoute le registre de la représentation, de l'imaginaire, du symbole ou du mythe. Le caractère fusionnel de la rencontre avec le lieu, de méditation, de réflexion sur la place du réel et les destinées humaines. Alphonse de Lamartine, depuis sa solitude de Montceau, embrasse du regard « *deux navires pétrifiés surmontant une mer de vignes* » ; François Mitterrand y effectue une marche annuelle où « *de là, dit-il j'aperçois mieux ce qui va, ce qui vient et surtout ce qui ne bouge pas* ».

Conclusion :

Le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson offre un raccourci de l'Histoire et un concentré de géographie, c'est un point de jonction d'influences diverses. D'occupation ancienne, il a construit une mosaïque de terroirs, des paysages typés et humanisés. Véritable marqueur d'identité, sa mission est d'être un conservatoire, un observatoire et un laboratoire exemplaires en faveur de la diffusion de connaissances, d'expérimentations, de bonnes pratiques au service d'un plus large territoire.

À la fois morceau d'histoire de l'humanité, événement géologique singulier, carrefour de biodiversité où la vigne est sublimée, l'Homme y est partout entre nature et culture. Sans lui, l'espace n'est que « pièces détachées », c'est lui qui donne le sens et la clé de lecture de la complexité de cet « **esprit du lieu** ».

UN TERRITOIRE AUTOUR DES VALEURS DE SON PAYSAGE

Table ronde

Animation : Jean-Pierre SYLLA

Christophe REFALO, Bureau d'études Territoires et Paysages,
en charge de l'élaboration du Document unique de gestion du site classé
et du site Natura 2000 de Solutré Pouilly Vergisson

Estelle LABBE-BOURDON, Inspectrice des Sites, Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Bourgogne

Dominique BRENEZ, Architecte des Bâtiments de France, adjoint au chef du
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Saône-et-Loire

Roger SAUMAIZE, représentant du Président de l'Organisme de défense
et de gestion (ODG) Pouilly-Fuissé

Sylvain PATURAUX, vice-président de l'ODG Saint-Véran

Stéphanie BEAUSSIER, Gestionnaire du patrimoine naturel et du paysage du
Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson

Première partie :

PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

Christophe REFALO, Chargé de l'élaboration du Document unique de gestion
du site classé et du site Natura 2000 de Solutré Pouilly Vergisson

L'HARMONIE D'UN PAYSAGE THÉÂTRAL À PROTÉGER

Pour Christophe Refalo, le choix d'un point de vue général pour embrasser la totalité du site s'est porté sur l'emplacement de l'église Sainte-Madeleine à Charnay-les-Mâcon. La métaphore descriptive la plus efficace est celle d'une configuration théâtrale, avec au premier plan la Petite Grosne ; en position centrale les roches, actrices principales ; tout autour, une scène viticole vivante composée des vignes, de cheminements... Et un arrière-plan formé de monts boisés, constants dans le paysage.

À l'avant-scène, la vallée agricole de la petite Grosne abrite de grandes cultures, elle est marquée par la voie ferrée du TGV. Le bâti et l'urbanisation sont présents, tandis que les roches servent de reliefs identitaires, points de repère facilement identifiables. Solutré et Vergisson se détachent en deux éperons rocheux : Solutré s'élance au-dessus du vignoble, Vergisson s'ancre dans le vignoble, tandis que le Mont Pouilly est plus arrondi. Les sommets, à l'origine boisés, sont aujourd'hui défrichés au profit de pelouses rases calcicoles. Malgré l'omniprésence de buis, la réintroduction du pâturage permet de limiter la fermeture des lieux.

Le paysage se scelle à l'ouest sur des versants boisés. De l'autre côté, à l'est, une vue imprenable se dégage sur la plaine de Bresse et parfois jusqu'au Mont-Blanc.

Le regard suit le tracé sinueux des routes et des chemins, infrastructures discrètes et axes privilégiés de mise en scène des paysages. Le vignoble, forte partie prenante de l'identité du territoire, évoquent des cirques viticoles sur les pentes douces des reliefs. Par ailleurs, le contraste entre les petites parcelles des jardins et le large éventail du panorama est saisissant. On est frappé par le rapport harmonieux entre le relief des roches et les vignes qui colonisent le bas des pentes jusqu'au bois. La présence des villages adoucit ce véritable amphithéâtre viticole, sans oublier la combe de Chasselas et de Leynes, la vigne dévalant des deux côtés des versants.

Les vigneronnes modèlent le territoire, animent et structurent le paysage où le petit parcellaire domine. Les premiers abords de parcelle sont entretenus ; le petit palissage (piquets en bois) donne une géométrie au vignoble. L'enherbement est visible, il traduit un système de culture raisonnée soucieux d'enrayer l'érosion des sols. Terroir privilégié de la viticulture, il n'en est pas moins issu de nombreux aménagements.

Un terroir vivant, issu de nombreux aménagements

La délimitation des parcelles est assurée par des murets de pierre parfois aménagés en escaliers. Murets qui, comme les cadoles au milieu ou aux abords des vignes et autres puits et lavoirs, forment un patrimoine architectural vernaculaire remarquable. Leur valeur historique comme leur attrait touristique sont incontestables.

Groupés, les sites bâtis, de qualité, semblent contenus par la vigne. Le vignoble est un véritable écrin pour les villages, certaines parcelles viticoles s'immisçant même parmi les habitations vigneronnes qui les structurent. À l'écart, on aperçoit ici et là quelques habitats isolés comme à la Grange du Bois. Touches discrètes sur ce tableau, les tuiles romaines qui couvrent la plupart des toits contribuent pour une grande part à l'identité du paysage.

En toile de fond, le décor boisé des monts boisés s'étalent. À leur pied, le hameau de la Grange du Bois et les prairies bocagères ouvrent le paysage et offrent à leur tour une échappée visuelle, un lieu d'observation. Depuis le point de vue originel de l'église Sainte-Madeleine, une caractéristique forte se dégage : tout est visible et contrasté. La composition en équilibre n'est pas figée : elle évolue, notamment avec la progression de la forêt. Le vignoble, qui a vu en son sein la disparition progressive des arbres et des bosquets, donne de lui-même un aspect monolithique.

L'activité touristique est visible et se traduit par une abondance de panneaux aux bords des routes, qui nuit à la perception des paysages, tout comme l'accumulation des pylônes aériens. On assiste à un développement de l'urbanisation sur les zones agricoles.

Pour conclure, le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson abrite des paysages de qualité, mais fragiles. Sa reconnaissance via le Label et les différentes mesures de protection ont pour objectif de rassembler tous les acteurs du site autour de la préservation de ces paysages, leviers de développement économique, éléments attractifs du cadre de vie, réservoirs de biodiversité, mais aussi argument commercial et touristique pour un vignoble d'excellence.

Estelle LABBE-BOURDON, Inspectrice des Sites à la Dreal Bourgogne
Dominique BRENEZ, Architecte des Bâtiments de France, Adjoint
au chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Saône-et Loire

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ, TOUS LES ACTEURS PARTENAIRES

Si le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson est la raison principale de ces Rencontres, il importe également de prendre en compte toutes les dimensions du territoire. Paysage spectaculaire et singulier, le Grand site doit être perçu au cœur de plusieurs échelles d'emboîtement de territoires au sein de l'ensemble du pays mâconnais. Les roches en sont les joyaux, mais sans la parure et l'écrin, leur éclat est moindre. Par exemple, les conditions d'urbanisation doivent être considérées à une échelle plus large que la dimension communale.

Dès 1909, l'État a souhaité protéger les paysages, dont celui de la roche de Solutré « site classé », signifiant que l'état des lieux ne peut être modifié sans autorisation ministérielle. Le site est étendu dans les années 40, puis dans les années 80. Au début du XXI^e siècle, l'écrin paysager est pris en compte afin d'étendre plus encore le site inscrit en site classé. Cette démarche est une composante de plusieurs mesures de protection menées par l'État et les collectivités. L'entretien courant du site n'est pas soumis à autorisation, seules les modifications sont concernées.

Si la dimension culturelle est importante dans la valorisation du territoire, la volonté publique est aussi de préserver les habitats naturels : pelouses calcaires, éboulis, falaises et pentes rocailleuses sont inscrits dans le réseau Natura 2000. L'État a lancé l'ensemble de ces protections. Mais en parallèle, les collectivités locales doivent faire face aux problématiques de l'augmentation de la fréquentation touristique : gestion de la cohabitation entre les habitants, les visiteurs et les acteurs socio-économiques, dégradations dues au sur piétinement, manque d'espaces de stationnement... et des retombées économiques inexistantes pour le territoire.

Pendant 10 ans, le Syndicat mixte a travaillé sur l'accueil, le paysage, les retombées économiques et la gestion durable du site ; il s'est orienté vers la solution de l'obtention du Label Grand Site de France. En 2013, le Label est accordé pour six ans. L'objectif est désormais de viser à son renouvellement en offrant de manière équilibrée un cadre de vie plaisant, un développement économique, un entretien assuré du site, un accueil, des aménagements et des services.

Le meilleur moyen de parvenir à un développement équilibré est d'inviter toutes les parties prenantes à élaborer des règles ensemble. Cette politique partenariale doit se fonder sur les mêmes enjeux et les mêmes objectifs. La création d'ateliers de travail dans chaque commune – viticulture, urbanisme et architecture, etc. – permet de mettre en lumière les valeurs intrinsèques du site. Chasselas, par exemple, a lancé une étude des caractéristiques identitaires de son patrimoine : il serait intéressant de mettre en place ce type de démarche dans les autres villages, afin qu'une règle d'ensemble soit convenue.



© Photo JPS

Seconde partie :
LA VIGNE, PRINCIPALE CULTURE DU SITE

Roger SAUMAIZE, représentant du Président de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) Pouilly-Fuissé

ODG, GRAND SITE : DES OBJECTIFS INDISSOCIABLES

Le représentant du président du syndicat professionnel présente rapidement l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Pouilly-Fuissé (décret paru le 17 septembre 1922) et son Organisme de défense et de gestion. Sur une surface de 780 hectares et en présence de 250 producteurs, six millions de bouteilles de Pouilly-Fuissé sont produites en moyenne chaque année. La valeur de l'appellation est actuellement amplifiée par le lancement de la demande de classement du Pouilly-Fuissé en 1^{er} cru.

Afin de bien comprendre la définition de terroir et la qualité du produit qu'elle induit, il faut évoquer le climat bourguignon avec deux notions : le microclimat et les sous-sols géologiques, commentés en première partie de ces Rencontres par Jean-Pierre Sylla.

Les vignerons de l'appellation sont convaincus que les objectifs de l'ODG et du Grand Site sont indissociables : « *nous sommes les principaux acteurs d'un développement équilibré du lieu* ». Des mesures ont été mises en œuvre pour protéger le site : interdiction de détruire les murs et murgers, création d'une commission pour la sauvegarde du petit patrimoine souvent en mauvais état, voire même disparu.

Quant aux pratiques culturales, elles sont en train d'évoluer. La plupart des vignes sont enherbées, certaines sont à nouveau labourées, la prise de conscience des vignerons sur l'intérêt de pratiques vertueuses de préservation des sols, comme le développement d'une vie microbienne garante de la pérennité des sols est en cours.

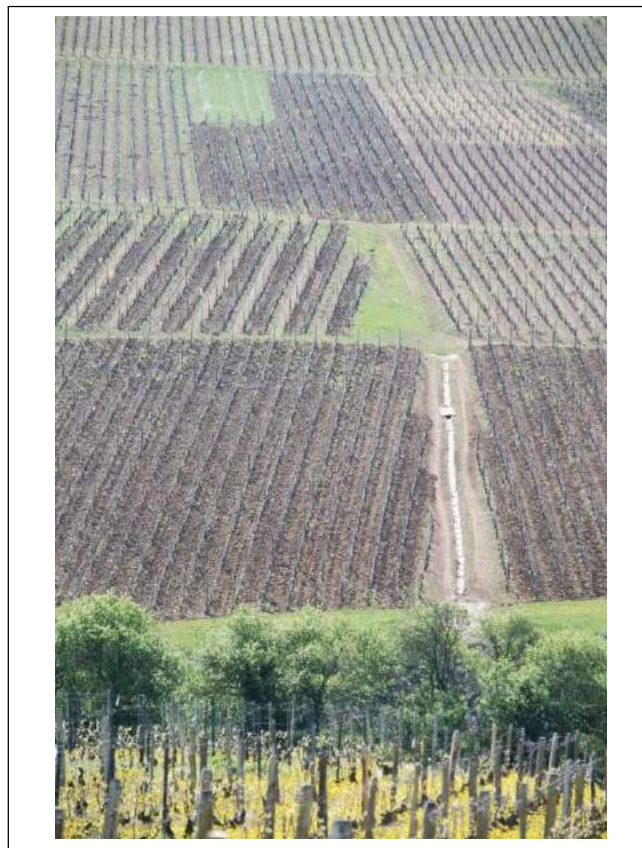
Sylvain PATURAUX, vice-président de l'ODG Saint-Véran

QUEL MODÈLE D'EXPLOITATION VITICOLE À VALORISER ?

L'AOC Saint-Véran est pour sa part vieille de 45 ans. Ses vignes, cultivées par 400 viticulteurs, s'étalent sur 720 hectares, sur deux zones entourant l'appellation Pouilly-Fuissé. Cinq millions de bouteilles environ sont produites, dont les 2/3 sont commercialisées en vente directe, avec un bon rapport qualité-prix. Comme pour l'appellation Pouilly-Fuissé, une demande de classement 1^{er} cru de Saint-Véran est en cours.

L'ODG Saint-Véran s'interroge sur le réchauffement climatique et l'avenir qui peut en conséquence être réservé à la pratique du mono-cépage, règle dans la région. Sur le plan commercial, il faut veiller à la concordance entre une Appellation d'origine protégée (AOP) issue d'un terroir marqueur fort de l'identité et de la typicité du produit, et un vin diffuseur international de l'image du territoire.

Également en cours au sein de l'ODG, un travail pédagogique de formation pour communiquer auprès du grand public. La réflexion se porte aussi sur la transmission du métier et le modèle d'exploitation viticole à valoriser, en ayant conscience que le foncier n'est plus seulement un outil de production.



© Photo IPS

Catherine FARGEOT, conseillère départementale :

Une pratique se répand de plus en plus en viticulture, celle du remplacement des piquets de vigne en bois au profit des piquets métalliques, qui ont nettement moins de charme et jouent sur la transformation du paysage. Peut-on revenir aux piquets en bois ?

Jean-Pierre SYLLA : De plus, la fabrication de piquets en bois était autrefois une activité locale créant des ressources et, puisée dans les bois environnants, qui contribuait à leur entretien.

Roger SAUMAIZE : Tout comme il est impossible d'imposer l'interdiction du désherbage chimique, il est difficile de redonner un souffle à une activité de production de piquets de qualité hétérogène qui n'est plus économiquement rentable, comme les activités pastorales qui empêchaient la fermeture des clairières. On constate la même chose pour les parcelles en vigne mais qui, de moindre valeur, disparaissent aussi. Il est difficile de contrer l'évolution des activités humaines lorsqu'elles ne sont plus valorisables.

Jean-Pierre SYLLA : On a quitté un territoire où chaque composante avait une fonction. Notre rôle est d'anticiper et de réfléchir sur ces composantes délaissées. Les éleveurs sont en difficulté, la pelouse calcaire s'amenuise avec l'emboisement progressif de l'espace. Ces deux exemples font partie intégrante de l'identité globale du site et du mâconnais tout entier, dont la diversité doit être améliorée.

Intervenant : La gestion durable passe par la biodiversité de l'environnement. L'existence de quelques friches autour du vignoble est salutaire, c'est une bonne transition entre la vigne et la forêt.

Stéphanie BEAUSSIER : C'est en effet un juste équilibre à trouver. Il n'est pas question d'enlever toutes les friches, mais attention à ne pas favoriser l'envahissement. Par ailleurs, défricher suppose la gestion de l'entretien sur le long terme de ces friches : qui s'en occupe ? Le Grand Site ne peut pas porter seul cette démarche. Faut-il travailler avec les agriculteurs, devons-nous soutenir l'initiative de particuliers ? C'est une réflexion sur le long terme à envisager.

Jean-Pierre SYLLA : Qu'en est-il de la mise en place de « corridors biologiques », par exemple pour défendre la pollinisation ?

Intervenante : On a classé une roche dénudée, or sans intervention humaine l'enfrichement reprend. Les façades rocheuses disparaissent derrière l'emboisement.

C'est très négatif pour le paysage et cela altère le minéral. L'enfrichement était bien moindre dans les années 50 ; dans 20 ans, on ne verra plus les roches. Quel paysage voulons-nous ?

Estelle LABBE-BOURDON : La nature reprend en effet le dessus. Auparavant, la main-d'œuvre était suffisante, aujourd'hui les pratiques ont changé. La question se pose, nous travaillons sur le sujet et les moyens de s'organiser en conséquence.

Gérard VOISIN : Il s'agit d'un constat à l'instant T. Grâce à un travail formidable, le but fixé au départ avec l'État a été atteint. Désormais le plus important reste à faire, car la labellisation Grand Site n'est pas subalterne. La problématique financière se pose, c'est le nerf de la guerre.

Tim Boursier-Mougenot : Sur la question des piquets de vigne en bois et des barres rocheuses, il ne faut pas raisonner en bloc. Attention, si l'on veut revenir aux piquets en bois, à ne pas, par exemple, se retrouver à commercer avec la filière du bois chinoise lourdement traitée aux produits phytosanitaires. Mieux vaut contextualiser le problème et voir où cibler au mieux les actions, le tout ou rien n'est pas la solution.

Jean-Pierre SYLLA : Tous les éléments « liants », pierre, bois, font partie du paysage.

Intervenante de Prissé : Je veux évoquer la question des mobilités douces, de l'éco-mobilité sur ce territoire avec la problématique du déficit d'hébergement. Comment le développer ?

Valérie GUY : C'est en effet l'un des objectifs du Label mais le Syndicat mixte n'a pas les compétences pour travailler sur l'hébergement. Des solutions sont possibles en travaillant sur du partenariat et de la communication. En matière de mobilité, nous développons le concept d'« Escapade nature sans voiture » avec des zones dédiées aux vélos et le moyen de mettre en place la location de vélos.

Jean-Pierre SYLLA : On parle d'une évolution vers plus d'entrées au Grand Site. Le développement de plusieurs mobilités est-il possible ?

Jean-Claude PATARD, Président de la CAMVAL : Le déficit d'hébergement est réel ; la construction d'hôtels est une solution qui n'a jamais été retenue. Afin d'y remédier, un Plan local de l'habitat (PLH) est à l'œuvre : on essaie d'aider les propriétaires à rénover des maisons pour l'hébergement local. Augmenter l'hébergement est compliqué, car on ne peut pas contraindre les propriétaires. Un autre type d'hébergement est possible : un parking de camping-cars. Mais ce n'est pas forcément une bonne formule qui dénature le paysage. Concernant l'éco-mobilité, l'hippomobile électrique est possible mais pour la promenade uniquement. Actuellement, il n'est pas prévu que les collectivités se substituent à l'initiative privée.

Jean-Pierre SYLLA : Ces sujets sont un véritable serpent de mer, de plus en plus prégnants avec 150 000 à 200 000 visiteurs par an sur le site. La problématique générale du mâconnais est de transformer un lieu de passage en un lieu de résidence, afin que les visiteurs restent plus longtemps.

Christine ROBIN, présidente du Pays Sud-Bourgogne : Une réflexion collective doit se mettre en œuvre pour faire de ce territoire une destination de séjour touristique. Ce Pays est un grand bassin de vie économique, il porte une ambition avec la priorité à l'emploi et au tourisme. Le Pays a candidaté au projet de contrat Leader – fonds européens adossés à des projets locaux, essentiellement tournés vers le tourisme – l'hébergement et la mobilité font partie des axes de réflexion.

Nous travaillons aussi sur des appels à projets publics et privés et soutenons des initiatives comme par exemple des projets d'itinérance type Route des Vins ; en matière d'hébergement, avec une aide à la rénovation énergétique de l'habitat. Ces actions sont cohérentes et complémentaires avec tout ce qu'on vient d'entendre.

Gérard VOISIN : Il y avait voici quelques années un projet d'implantation d'un hébergement léger de loisirs qui aurait bénéficié à la commune de Charnay-les-Mâcon mais aussi à l'ensemble du site ; ce projet n'est malheureusement plus d'actualité. Tout comme le projet de gîte de groupe à la Grange du Bois.

Annie BESSON : Le projet de gîte de groupe de la Grange du bois était très avancé, des financements extérieurs avaient été trouvés ; il a été abandonné.

Jean-Claude LAPIERRE : Les financements n'étaient pas beaucoup engagés ; il est vrai que la commune de Solutré avait voté contre ; nous avons par ailleurs un problème de Plan local d'urbanisme (PLU). Les mentalités évoluent mais la commune seule ne pourra jamais financer un projet de ce type. Ce dernier doit faire l'objet de partenariats avec d'autres collectivités territoriales (CAMVAL, Département, Région...) et avec le Grand Site. Mon souhait est de construire ce projet avec les habitants de Solutré. Il existe aussi du bâti vacant dans la commune avec des demeures complètement abandonnées, alors que de nombreuses choses pourraient se faire.

Karine GRIBENSKI : J'ai fait partie du groupe de réflexion lancé sur ce projet de gîte de séjour à la Grange du Bois. Pourquoi ne pas le relancer ? On pourrait mettre en œuvre un gîte bioclimatique, l'emplacement est exceptionnel et pourrait s'intégrer à un projet d'itinérance avec le Département. La commune voisine de Cenves, avec 400 habitants, a une structure de 60 lits qui marche très bien.

Mme CRETIN-LOPEZ : Le cours d'eau dans la vallée à côté du lycée de Davayé, après analyses, contient pas moins de 23 pesticides et produits phytosanitaires différents. Les futurs utilisateurs de ces produits sont formés dans nos établissements d'enseignement : pourquoi ne pas leur inculquer des pratiques plus responsables en matière de développement durable ?

Conclusion de la table ronde par Jean-Claude LAPIERRE : « *Je remercie les intervenants et toutes les personnes qui se sont exprimées au cours de cette table ronde. Pour conclure, je dirais que piquets en bois ou pas, bien qu'il soit en effet plus esthétique de voir des piquets de vigne en bois en se rapprochant de la roche, le paysage de notre vignoble associé aux roches est beau* ».



© Photo JPS

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

Site de l'EPL Mâcon-Davayé

RÉINTÉGRATION DU PÂTURAGE COMME MODE D'ENTRETIEN D'ESPACES SENSIBLES

Chèvrerie du Domaine des Poncétys

Rémi Villemin, Responsable Territoires et réseaux,
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Sylvain PATURAUX, Directeur d'exploitation, EPL Mâcon-Davayé

Jean-Luc BONNETAIN, Éleveur, bergerie de Blany

PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS, MAIS FORTES CONTRAINTES

L'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFA) de Mâcon-Davayé, partenaire actif de la valorisation et de la préservation du paysage du Grand Site, est composé de trois entités :

- un Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA),
- un Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA),
- une exploitation agricole, le Domaine des Poncétys.

Le Domaine des Poncétys se partage entre une exploitation viticole (15,8 hectares de vigne) et une chèvrerie de 200 chèvres laitières de race alpine, produisant environ 110 000 litres de lait, soit environ 200 000 fromages par an. Ces chèvres sont élevées en stabulation : elles ne pâturent pas, mais sont alimentées par affouragement en vert, à savoir la distribution de fourrage cultivé sur les 22 hectares de surface fourragère de l'exploitation. Les chèvres sont dessaisonnalisées pour moitié : la première campagne de mise bas a lieu au printemps, la seconde à l'automne, afin de pouvoir bénéficier de lait et de commercialiser des fromages pendant toute l'année.

Pendant l'été, 15 à 25 chèvres pâturent dans les pelouses calcicoles du Grand Site, en accord avec les communes concernées. Les animaux assurent ainsi l'entretien et le défrichage des lieux : leur présence permet de limiter les repousses de buis sur le Mont Pouilly, par exemple. Le pâturage extensif et le piétinement des chèvres favorisent la fertilisation des sols avec leur crottin et la biodiversité.

Autre partenaire utile du Grand site : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, association loi 1901 créée en 1986 qui agit pour la préservation de la

biodiversité en Bourgogne. Le Conservatoire gère plus de 150 sites (sur environ 4 000 hectares) en Bourgogne, acquis par lui-même ou appartenant à des propriétaires privés ou à des collectivités. Il travaille avec une cinquantaine de paysans pour le développement de l'éco-pastoralisme dans des espaces en déprise agricole généralisée.

Chèvres et moutons adaptés au territoire

Sur le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, l'association a signé des contrats de fauche à Davayé, à Vergisson et sur le Mont Pouilly. Elle assure un suivi écologique en procédant à des relevés de terrain, des diagnostics. Son intérêt pour les bénéfices du pâturage dans la biodiversité se traduit notamment par de prochaines expérimentations avec des moutons, qui seront effectuées dans les vignes, après les vendanges ou au début du printemps. Il est cependant difficile de l'envisager dans la région mâconnaise car le morcellement du vignoble n'est pas compatible avec le pâturage.

Pour autant, l'idée de faire pâturer des chèvres ou des moutons mérite d'être encore étudiée. Le retour d'expérience d'un éleveur de moutons (viande uniquement) mâconnais qui, depuis quatre ans, fait pâturer un cheptel d'une trentaine de têtes sur six hectares, a bien des aspects positifs. Ses animaux se sont adaptés au territoire ; ils n'ont pas besoin de nourriture complémentaire, seulement d'une source d'eau ; la vie au grand air les éloigne des parasites, leur état de santé est excellent. Éleveur non certifié bio, il en remplit cependant quasiment le cahier des charges. Son activité est rentable avec 160 brebis ; il vend 100 % de la viande produite directement au consommateur.

Peut-on envisager le développement du pâturage sur le Grand Site, si les résultats des actions actuellement engagées sont suffisamment probants ? Pour l'instant, la meilleure formule n'a pas été trouvée : les contraintes sont fortes. Par exemple, les chèvres en pâture au Monsard n'ont pas de source d'eau pour s'abreuver. L'eau doit donc leur être acheminée régulièrement, ce qui demande du temps et du matériel. Les pâturages éventuels doivent être également clôturés, défrichés au préalable... et les intervenants n'ont pas la maîtrise foncière d'un lieu de pâturage ponctuel. Autrefois, il s'agissait d'une corvée communale.



© Photo
Grand Site

RÉHABILITATION DU PETIT PATRIMOINE

Clos conservatoire de l'EPL Mâcon-Davayé

Stéphanie BEAUSSIER, Gestionnaire du patrimoine naturel et du paysage
du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson

Gérard TALON, Chef d'équipe, Brigade de gestion du paysage
du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson

UN ÉLÉMENT-CLÉ DE LA RECONDUCTION DU LABEL

La mise en œuvre de la restauration du petit patrimoine sur le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson débute en 2003. Le Syndicat mixte utilise d'abord des entreprises de maçonnerie pour commencer les restaurations mais deux problèmes se posent rapidement : d'une part les maçons ne connaissent pas la méthode de la construction en pierres sèches, ils cimentent les pierres ; d'autre part, le coût de réhabilitation est très élevé. Une autre action est ensuite lancée : des chantiers européens de jeunes, mais ils concernent des petits travaux et sont limités dans le temps.

Le Syndicat mixte s'interroge alors sur le moyen de former des gens à la technique de la pierre sèche pour remonter les murets. Un chantier d'insertion est mis en œuvre, avec pour double fonction l'entretien du paysage et la réhabilitation de ce petit patrimoine. Il existe toujours et s'emploie à restaurer murs mais aussi cadolles, lavoirs... Une brigade de huit personnes est à l'œuvre, chacun pour deux ans maximum. Il s'agit d'un public en rupture avec l'emploi, accompagné dans sa réinsertion dans la vie active. Cet aspect social fait partie du triptyque d'engagements du Grand Site en matière de développement durable.

La réhabilitation du petit patrimoine est un élément-clé de la reconduction du Label Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson. Les murs en pierre sèche du site sont très importants dans la structuration du paysage. Horizontaux, ils retiennent la terre et l'eau, maintiennent une faune intérieure (mulots...), scindent les parcelles. L'activité revêt également un aspect écologique : les murs sont remontés en réemployant une partie des pierres tombées. On oublie souvent que les fondations de 16 % du réseau des routes nationales en France sont en pierre sèche. La technique a été remise au goût du jour avec une école d'ingénieurs de Lyon.. Une école de la pierre sèche s'est ouverte en Lozère. Un professionnel monte en moyenne 1m² de mur en une journée.

La brigade travaille prioritairement sur le Grand Site à la demande des communes qui ont un élément du patrimoine à remonter ou à restaurer : par exemple, le lavoir de Vergisson. Le chemin qui mène à la roche de Solutré, vieux de 10 ans et très abîmé par les pluies d'orage et le piétinement, a été réhabilité par la Brigade sous forme de marches, à l'aide de pierres de Saint-Martin-Belle-Roche, dans lesquelles l'eau ne pénètre pas. Certaines cadoles sont réhabilitées en utilisant la technique de l'encorbellement. Les pierres manquantes sont récupérées et achetées par le Syndicat mixte (environ 113 € la tonne) auprès des entreprises de démolition de la région.

Deux fois par an, le Syndicat mixte met aussi en place des stages de trois jours d'initiation à la construction en pierres sèches sur le Grand Site, à l'intention des viticulteurs locaux, dans l'intention de passer le relais. Aujourd'hui, la balle est dans leur camp.

VIGNE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vinipôle Sud Bourgogne

Didier SAUVAGE, Chef du service vigne et vin de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Directeur du Vinipôle Sud Bourgogne

Charles LAMBOLEY, Responsable ventes directes – œnotourisme, cave des Vignerons des Terres Secrètes (Prissé)

Émeline MEYER-FAVRE, Responsable Vigne et Terroir, cave des Vignerons des Terres Secrètes

Jérôme JEANDIN, vigneron en développement durable à Prissé, Coopérateur de la cave des Vignerons des Terres Secrètes

ORGANISMES ET STRUCTURES VITI-VINICOLES AUX CÔTÉS DES VIGNERONS

Situé à Davayé sur le site du lycée, le Vinipôle Sud Bourgogne est un lieu ouvert qui dispense aux professionnels conseils, formations, expérimentations, etc. Il place la viticulture durable au cœur de ses activités à travers les thématiques environnementale, économique et sociale. Objectif : donner aux viticulteurs des outils pratiques et stratégiques pour raisonner leurs pratiques.

Seule coopérative viticole au cœur du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, la cave des Vignerons des Terres Secrètes à Prissé a été créée en 1928. Depuis sa fusion en 1998 avec deux autres caves locales, Sologny et Verzé, elle commercialise 5,4 millions de bouteilles pour 23 millions d'euros de chiffre d'affaires. La cave produit 80 % de vin blanc, dont l'appellation phare est le Saint-Véran.

Partenaire d'une cinquantaine d'associations et d'organismes culturels et sportifs divers, la cave s'implique beaucoup sur son territoire. Avec la commune de Milly-Lamartine et l'association du patrimoine locale, elle a par exemple lancé une cuvée spéciale Mâcon – Milly-Lamartine pour les millésimes 2013 et 2014. La cave coopérative s'était engagée à reverser à l'association 1,50 € par bouteille vendue, ce qui a permis le don de 4 500 € destinés à la rénovation de l'église.

Comment généraliser les pratiques vertueuses ?

En 2013, la cave des Vignerons des Terres Secrètes s'est vu décerner par l'Institut coopératif du vin (ICV), association de caves coopératives, le Label « Vignerons en développement durable ». Un label qui rassemble 18 caves coopératives en France, 4 500 vignerons et compte 100 millions de bouteilles vendues. Au cœur de la démarche, personnalisée et volontaire pour chaque vigneron coopérateur, un cahier des charges de 37 enjeux à atteindre sur les trois piliers du développement durable, depuis la vigne jusqu'au consommateur.

À la cave coopérative, 55 vignerons se sont engagés dans ce processus. Un entretien est réalisé avec chaque coopérateur, où sont notamment évoqués les contraintes et les atouts de son exploitation. Un diagnostic est alors établi sur la base des aspects réglementaires et de l'environnement durable, en faisant ressortir les points forts et en mettant en place un plan d'action de sensibilité pour s'engager dans la démarche. Les objectifs sont définis à partir de ce diagnostic avec une vision sur le long terme.

Par ailleurs, la cave promeut des actions de groupe reposant sur des cas concrets pour favoriser les échanges d'expérience et les débats. Un groupe « jeunes » s'est constitué pour proposer aux viticulteurs qui le souhaitent des actions de sensibilisation sur différentes thématiques. Exemple : la « journée pulvérisation » permet de vérifier rapidement et simplement la qualité de traitement du pulvérisateur utilisé par le professionnel, afin de contrôler les dérives possibles des produits phytosanitaires sur l'environnement.

En partenariat avec l'Observatoire agricole de la biodiversité, la cave coopérative propose aux vignerons d'observer la faune sauvage présente sur leurs parcelles et en bordure, afin de mieux comprendre le milieu et de favoriser des pratiques bénéfiques à la biodiversité à l'aide de quatre protocoles d'observation standardisés. Complémentaires aux études réalisées, ces mises en situation concrètes, grâce au

dialogue, permettent aux viticulteurs de constater par eux-mêmes comment progresser.

Dans la salle, le cas d'espèce de l'Espagne est évoqué : contraints de modifier radicalement leurs pratiques viti-vinicoles pour cause d'effondrement du marché du vin espagnol, de nombreux progrès ont été réalisés en 20 ans. En France et à l'écoute des avancées sur la zone du Grand Site, s'il semble que la prise de conscience soit réelle, elle donne l'impression de continuer à observer mais de ne pas véritablement passer à l'action. N'y a-t-il pas urgence désormais à généraliser les pratiques vertueuses ? Comment amener les viticulteurs à s'approprier ces problématiques ?

Comment gérer l'équilibre des sols sur le long terme ?

Par ailleurs, qu'en est-il de l'état des sols ? De multiples études ont été réalisées à ce sujet. Ne serait-il pas plus judicieux de s'occuper du sol plutôt que du végétal ? Les racines se comportent-elles bien en s'incrustant dans la roche-mère ? Le constat est fait par certains viticulteurs que le rendement des vignes est inférieur à celui des décennies précédentes.

L'alarmisme n'est pas de mise pour autant : les sols viticoles ne sont pas morts. Globalement, une activité biologique satisfaisante est toujours à l'œuvre. La question est de trouver les moyens adéquats pour revaloriser ce capital : comment adapter des systèmes nouveaux qui permettront de gérer les équilibres sur le long terme ?



© Photo JPS

Le président de la cave coopérative, Michel Barraud, tient à rassurer l'assistance, conscient de la dimension pérenne de la culture de la vigne. « *Les excès de chimie ont été réels dans les années 60, c'est vrai. Mais n'oublions pas que cela a permis aussi de faciliter le travail de nos grands-parents qui s'étaient échinés et physiquement épuisés toute leur vie. Aujourd'hui, nous avons abandonné le « tout chimique ». On travaille sur*

la biodiversité pour s'approprier les choses ; chaque vigneron mesure individuellement la qualité de ses sols. Depuis 25 ans, on assiste à une évolution favorable ; il s'agit de trouver le bon équilibre ».

La réduction des intrants n'est pas non plus la seule solution, et les alternatives biologiques sont quelquefois aussi problématiques. Pour exemples, les huiles essentielles destinées à lutter contre le mildiou sont à utiliser avec précaution ; de même, l'usage du cuivre a beaucoup diminué, car on s'est rendu compte que son utilisation massive a des effets nocifs pour la vigne.

MÉMOIRE ET PATRIMOINE : REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE

Monique BOURDON, Présidente de l'association Villages en Vie

Alain SÈVE, vice-Président de l'association Villages en Vie

Jean FONTAINE, sculpteur, habitant du Grand Site

ÉCOUTER, CRÉER, AGIR : DONNER DU SENS À L'HISTOIRE

L'association Villages en vie, créée par des habitants de huit villages situés autour du Grand Site, souhaitait agir en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du petit patrimoine des villages. Elle en a d'abord effectué l'inventaire : lavoirs, fontaines, cadoles, puits... avec leur emplacement et leur état de conservation, base de travail qui a permis de mieux connaître le territoire et de redécouvrir des éléments enfouis sous la végétation.

Une dizaine de membres de l'association ont suivi les stages de pierres sèches initiés par le Syndicat mixte, avant de s'atteler au débroussaillage et à la rénovation de certains ouvrages : cadoles à Solutré, Chasselas et au mont Pouilly, refroidisseurs à lait à Chasselas et à Leynes, avec l'accord et l'aide des propriétaires. Avec des moyens modestes, des petits chantiers sont ainsi conduits en associant les viticulteurs, afin de les sensibiliser à la sauvegarde des cadoles et des murets. Une tâche à renouveler sans cesse car sans entretien régulier des propriétaires, la nature reprend vite ses droits.

Les recherches historiques menées ont permis, pendant plusieurs années, de proposer des visites des villages par les habitants eux-mêmes. Aujourd'hui Villages en Vie constate un manque de bénévoles, mais compte bien redynamiser cette initiative avec

l'aide du Syndicat mixte. Rédigées pour chaque village, des « fiches patrimoine » sont disponibles aux visiteurs à l'occasion du Week-end annuel des créateurs le premier week-end de juin.

Du témoignage au conte, garder la mémoire

L'association s'intéresse également à la sauvegarde du patrimoine oral, autre richesse culturelle et identitaire d'un territoire en évolution permanente. Les membres volontaires ont été formés à la mise en place d'une relation de confiance et au recueil de récits de vie par l'association Mémoires vives de la commune d'Anost, dans le Morvan. Cette collecte de données a permis de rencontrer des familles enracinées sur ce territoire depuis de très nombreuses générations, comme des personnes arrivées plus récemment au gré des conflits mondiaux, et de découvrir des situations sociales et des professions très diverses.

Les témoins ont raconté leur vie, des anecdotes sur les fêtes de village, la guerre, l'école, les mariages, les naissances, les décès... Des souvenirs qui esquissent l'évolution des territoires, comme l'arrivée de la mécanisation, du téléphone, la fin de la polyculture. Et aussi des mots recueillis comme une collection hétéroclite d'outils disparus, mais encore connus et compris par les locaux.

Ces collectes ont été déposées à la médiathèque de Mâcon et au Grand Site pour les générations futures. Deux livrets ont été élaborés ; ils seront confiés à des conteurs pour organiser des veillées. Chaque collecte est unique et peut être renouvelée à l'infini.

Le regard des artistes locaux, en osmose avec la nature

Villages en vie a également souhaité donner une dimension artistique à son action. En 2013, en partenariat avec le Grand Site et le musée de Préhistoire de Solutré, elle se rapproche d'artistes locaux et leur propose de donner leur regard sur la roche de Solutré. Une soixantaine d'entre eux (photographes, sculpteurs, peintres, céramistes...) répondent à l'appel ; ils créent chacun une œuvre qui aboutit à l'exposition « Image et imaginaire », mise en abîme avec la collection permanente du musée. Les enfants des écoles sont également sollicités.

En 2015, l'envie de créer quelque chose en pleine nature se dessine, le propriétaire d'un terrain peuplé de châtaigniers tricentenaires à la Grange du Bois y est favorable. L'idée d'une œuvre de land art germe dans les esprits. « *On avait la volonté de se confronter à une sculpture qui se fonde dans la nature, qui se marie avec elle, on souhaitait travailler avec des amis, tous ensemble, et faire quelque chose pour les autres. Le land art, ça n'est absolument pas sacralisé, c'est l'expression artistique la plus naturelle et la plus respectueuse possible de l'environnement* », explique le sculpteur Jean Fontaine.

Encouragés et accompagnés par le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, l'équipe des « Tronçonneurs des lilas » se prépare. Pendant six jours, une trentaine de copains tronçonnent, chevillent, coupent, assemblent une « œuvre éphémère durable », dans le souci du respect et de la valorisation des lieux conforme au Grand Site. Une très belle aventure selon eux, qu'ils souhaitent désormais prolonger avec de nouvelles réalisations en faisant participer le public, et un circuit « Land art » bientôt fléché à la Grange du Bois. Une idée d'animation qui donne, en tout cas, l'occasion de vivre de nouvelles sensations et de nouvelles expériences sur le site.



© Photo JPS

CLÔTURE DES RENCONTRES

Dominique DESGEORGES, ancien Inspecteur des Sites de la DREAL Bourgogne chargé du suivi du projet Grand Site Solutré Pouilly Vergisson

L'AVENIR DU GRAND SITE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON EST ENTRE NOS MAINS

La conduite de la démarche pour l'obtention du Label Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson peut être comparée à une longue randonnée de 10 ans (2003/2013). L'objectif initial était de parvenir, à terme, à ce que toutes les actions définies par le biais de conventions soient concrétisées ; dans le même temps, il s'agissait aussi d'élaborer un projet de territoire et d'assurer la protection supplémentaire de sa partie sud (Leynes et Chasselas), enfin de redonner force et cohérence à cette délimitation.

Pour ce faire, un comité de pilotage - composé de représentants d'associations locales, d'institutions, de bureaux d'études spécialisés, d'élus - prenait les grandes décisions et un comité plus technique était chargé de les exécuter. Un tableau de bord du ministère de l'Écologie, les conventions-cadres permettaient de connaître les grandes lignes du projet, mais il ne fallait pour autant pas se tromper de direction pour ne pas perdre de temps. Dans les sacs à dos, des dossiers très volumineux, parfois lourds, fatigants, démoralisants, irritants à porter... Il s'agissait également de trouver le bon rythme de travail, et surtout l'envie de travailler ensemble.

Cette longue marche s'est faite dans le respect mutuel, l'écoute, la solidarité, jamais dans la contradiction ni dans l'opposition. Un fait d'autant plus remarquable que les élus n'avaient pas la même sensibilité politique, mais ils ont toujours agi dans l'intérêt du territoire. Pour preuve, cette bonne coordination s'est traduite par la décision d'alterner les présidences du Grand Site.

Certains ont pensé que cette marche au long cours a été confidentielle. De nombreuses réunions, manifestations, expositions, animations, articles de presse ont cependant permis de diffuser en direction du grand public le travail réalisé. Autant d'efforts récompensés le 19 novembre 2013, avec la remise du label par Delphine Batho, ministre de l'Écologie, accompagnée d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif. Ce jour-là, la joie était partagée par tous les acteurs et partenaires de tout le travail accompli.

La France est, en Europe, la nation la plus riche en termes de patrimoine. Des records de fréquentation touristique sont régulièrement battus d'une année sur l'autre : ils représentent, en 2015, 85 millions de visiteurs, 157 milliards d'euros de revenus par an, soit 7,4 % du PIB. On peut estimer que les 55 Grands Sites accueillent pour leur part 40 millions de visiteurs pour 73,8 milliards d'euros de retombées économiques.

Au cœur des grands sites, les forces de l'esprit

Le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson doit être le fondement d'un projet de territoire durable. L'appartenance à ce label est essentielle. C'est le symbole, la référence d'un territoire, d'un département, d'une région. À l'heure où le monde doit faire face à des défis économiques, écologiques, climatiques, culturels, sociétaux qui créent en chacun d'entre nous des interrogations, de l'inquiétude, quelquefois du mal-être et du repli sur soi, nous avons besoin plus que jamais, de repères, de fondations solides ; nous avons besoin d'être ensemble pour communiquer, échanger, partager mais aussi besoin de solitude, de silence et de réflexion. Pour ce faire, ces Grands Sites emblématiques, lieux de beauté et de sérénité, offrent un environnement particulièrement favorable à la contemplation, à l'apaisement, à la méditation.

Les Grands Sites de France sont également des lieux d'inspiration et d'expression artistique, de légendes, de typologie architecturale en fonction du climat, des matières premières disponibles localement ; des lieux de transmission des traditions populaires, des modes de vie, de savoir-faire et des métiers, notamment dans la mise en œuvre des matériaux. Ce sont des lieux d'échanges et de rencontres ; des lieux où s'exprime la solidarité comme par exemple ici avec les Brigades vertes. Ce sont des lieux d'expérimentation en devenir : ils ne sont pas figés ; le label permet aux Grands Sites d'évoluer, en fonction de leurs caractéristiques, en territoires de projets. Enfin, ce sont des lieux protégés, sanctuaires des espèces menacées, lieux d'observation et de recherche pour le monde scientifique, lieux d'équilibres entre les Hommes et la nature.

Le président François Mitterrand disait : « *Je crois aux forces de l'esprit* ». Lorsque l'on est au cœur de ces lieux magnifiques, c'est une évidence. C'est une chance de vivre dans un Grand Site, d'être en mesure d'apporter sa contribution personnelle, aussi modeste soit-elle, à sa conservation et à son devenir.

C'est aussi une chance de faire partie d'un réseau, celui des Grands Sites de France. Il rassemble toutes les expériences, apporte sa contribution, ses suggestions, coordonne des actions, offre ses conseils, entretient de nombreux partenariats dans l'hexagone et à l'étranger. Les Rencontres nationales annuelles organisées sont un moment privilégié d'échanges d'expérience. Louis Villaret, Président du réseau, ainsi que son prédécesseur Gérard Voisin, sont à l'origine de l'inscription du Label des Grands Sites de France dans la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement ; label inscrit dans le Code de l'environnement, donc désormais gravé dans le marbre. C'est un point fondamental pour la survie et l'avenir de ces lieux d'exception. Les présidents successeurs du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, Pierre Martinerie, Annie Besson et Jean-Claude Lapierre doivent également être salués, tout comme leurs directeurs successifs.

Demain, pourquoi pas un réseau interrégional ?

Aujourd'hui, après 10 ans de travail, d'efforts intenses et 7 millions d'euros engagés et respectés pour l'obtention du label, il est tout à fait compréhensible que chacun reprenne son souffle et fasse une pause. Il ne faut pas pour autant que le « soufflé » retombe. Lorsque l'on a la chance d'habiter sur ce territoire, il faut continuer à faire vivre et à transmettre aux générations futures le Label porteur d'espoir, voire d'emplois. Cette étape qui s'ouvre aujourd'hui est compliquée ; il est vrai que la problématique financière est réelle, les urgences sont nombreuses, mais des budgets peuvent être fléchés pour le Grand Site.

La loi sur la nouvelle réorganisation régionale du territoire peut servir de base de réflexion sur la manière de rapprocher les deux grandes régions en devenir, Bourgogne Franche-Comté et Rhône-Alpes Auvergne. Quel est le lien entre ces deux territoires ?

Le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, par l'intermédiaire de la commune de Cenves, sise dans le Rhône. Cette commune, volontaire, doit intégrer à court terme le périmètre du Grand Site. Son appartenance au département du Rhône peut être un atout.

Malgré les difficultés, nous sommes en présence de multiples enjeux et autant de ressources pour l'avenir. De nombreux territoires nous envient cette situation. Chacun peut participer au développement de ces ressources : l'avenir du Grand Site est entre nos mains.

Valérie GUY, Directrice du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson

Merci à toutes et à tous pour votre participation active à ces premières Rencontres. Le président, Jean-Claude Lapierre, retenu sur une autre réunion s'associe à l'ensemble de l'équipe du Grand Site pour vous remercier chaleureusement de votre présence aujourd'hui. Il a, dans ses propos introductifs, énoncé les objectifs de cette journée. L'organisation des Rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire élargi devait permettre de rappeler les grands enjeux du Label, nourrir la réflexion et les savoirs faire de chacun en permettant ainsi aux habitants de donner de la valeur à leur Grand Site. **C'est donc une réussite.**

C'est en effet notre rôle de susciter, auprès de tous, ce sentiment d'appartenance au Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson. Chaque habitant en est un ambassadeur et l'expérience vécue par nos hôtes-visiteurs repose sur l'accueil collectif que leur réservent les habitants : révéler à tous ce que chacun perçoit en filigrane... Le Grand Site est une richesse pour notre territoire et nous en sommes tous conscients.

Les conditions de réussite attestées par la fréquentation justifient au même titre que les politiques d'accueil que soient poursuivies des actions en matière de **recherche, d'amélioration et de diffusion de la connaissance**. Ainsi, le Grand Site s'est engagé au titre notamment des mesures 5 et 22 de l'objectif 1 et 5 du programme à faire progresser la connaissance du territoire et son **identité**.

Le développement du patrimoine matériel comme immatériel forme les deux volets d'une même politique de nature à renforcer son audience au sein du réseau des Grands Sites de France.

Les Rencontres d'aujourd'hui sont une première étape dans cette démarche, les prochaines auront lieu en fin d'année 2016 dans la perspective d'un colloque scientifique en 2018 relatif au Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson.

Nous avons ensemble la responsabilité de préserver et valoriser la qualité d'un patrimoine culturel et paysager **exceptionnel** qui représente une **opportunité pour tout le territoire**.

Je vous remercie encore de votre active et nombreuse participation qui atteste de la dynamique engagée.

Les actes des rencontres ont été rédigés par Agnès LAROSE.